

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

**Analyse d'opérations de transport
et de prestations logistiques**

SESSION 2016

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 8

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n° 42).

Tout autre matériel est interdit.

Document à rendre avec la copie :

Dossier 3 :

Annexe A p 15-16

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16

Aucun autre document n'est autorisé.